



Commune de
MOUX
au pied de l'Alaric

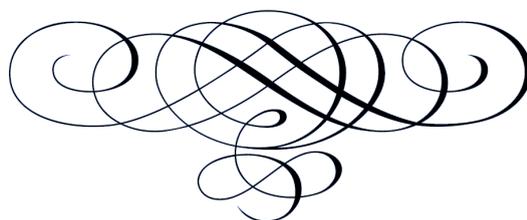
JANVIER 2024



L'ENQUAÎTAIRE N° 19

Sommaire

Le mot de Monsieur Le Maire	3
État civil	4
Le budget	5
Les réalisations marquantes de l'année 2023	6
Les événements de l'année 2023	11
Les principaux projets à venir	13
Les associations	17
L'ACCA de Moux	17
La Boule d'Oc	18
L'école de Moux	19
La MJC	20
L'ALAE	21
La Comité des fêtes	23
Club de l'Amitié	24
Loto	24
La Petite Fugue	25
Patrimoine Mouxois	26
Personne marquante de l'histoire de Moux	27
Le général Henri BOUSQUET	27
Nouvelle Epicerie	29
La cantine	30
Le nommage des voies communales	32
Rappel de la réglementation	33
En cas de problème électrique	35
Incivisme	35
Règlement de la collecte des encombrants	36
Rappel divers	38
Le calendrier prévisionnel 2024 du ramassage des encombrants	39



Le mot de Monsieur Le Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Encore une année impactée par les guerres, l'inflation, mais aussi la sécheresse qui persiste.

Malgré tout cela, nous avançons dans le bien vivre à Moux.

De gros travaux ont été réalisés, notamment la création d'une nouvelle cantine aux normes, ce qui permet aux agents communaux de travailler dans de bonnes conditions et à nos petits écoliers de profiter d'un cadre agréable.

Pour l'année 2024, le projet principal sera la rénovation de la maison des associations :

- Agrandissement de la grande salle sur la terrasse extérieure
- Sécurisation du bâtiment
- Mise au norme énergétique
- Mise en place de panneaux photovoltaïques (autoconsommation des bâtiments communaux)

Tous ces travaux ne pourraient pas être mis en place sans l'aide de l'Etat, du Département et occasionnellement la Région.

Un petit rappel :

Le mieux vivre ensemble doit se faire en respectant tous les codes de bonnes conduites.

Nous serons vigilant sur ce point

Au nom du Conseil Municipal, des employés communaux et des associations, je vous adresse nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le Maire
Gérard Pioch



État civil

Naissances :

LEWIS ROCHA Kiara, Aurore, Sandra, Christiane née le 22 août à Carcassonne (Aude)

Mariages :

CARVALHO César, Alexandre et DOUTRE Marie-Laure le 22 juillet

Décès :

BACAVE François, Marius décédé le 1er février à Carcassonne

BACAVE Gilbert décédé le 12 mars à Moux

DURAND Hélène, Louise, Micheline décédée le 13 décembre à Carcassonne

IVANOFF Jacques décédé le 13 juin à Montredon

JOURDAN Louis de Gonzague, Camille, Pierre décédé le 9 octobre à Carcassonne

LAERMANS Paul, Michael, Peter décédé le 21 janvier à Moux

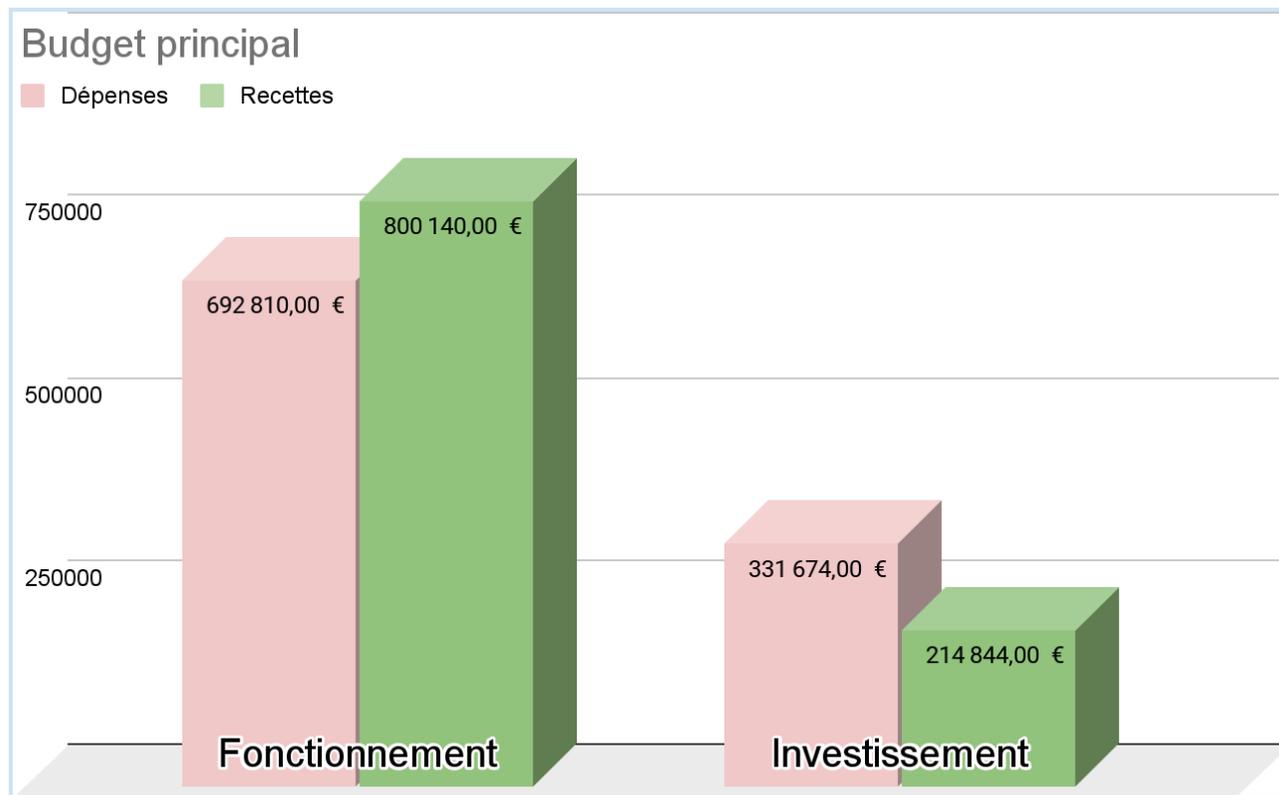
MONIER Jean Claude décédé le 28 décembre à Carcassonne

NESTOR ROMAIN Yvette née CLERGUE décédée le 24 décembre à Moux

PIETREMENT Sylvie, Blanche, Catherine épouse CABANNES décédée le 8 octobre à Carcassonne



Le budget



Principaux postes de dépenses :

Fonctionnement
Achat (Électricité, énergie, voirie, équipement...) : 60525 €
Entretien des biens mobiliers et maintenance (véhicules, bâtiments...): 145914 €
Personnel de la mairie (salaires, cotisations et charges): 261459 €
Autres charges de gestion (Subvention, SIVU...): 105157 €

Principaux postes de recettes :

Fonctionnement
Report fonctionnement (année n-1) : 339297 €
Prélèvement des impôts direct et taxes : 477172 €
Dotations diverses (Reversement de l'État...) : 170 934 €
Revenu des immeubles : 39 889 €

Les réalisations marquantes de l'année 2023

Depuis le 1er mars, il y a un nouveau policier municipal sur la commune de Moux. Celui-ci officie sur les communes de Conilhac, Douzens, Roquecourbe, Montbrun et Moux.

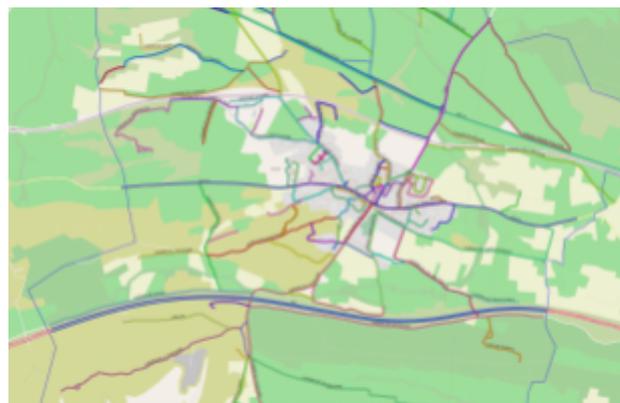


Suite à l'incendie dont le village a été victime en 2021, nous avons procédé à l'enlèvement du bois brûlé.

Classement des voiries et nommage des voies:

Suite à des directives de l'état, nous avons été dans l'obligation de nommer et de classer toutes les voies, pistes et chemins de toute la commune. Certaines rues du village avaient des noms qui pouvaient porter à confusion pour le courrier, livraisons, réseaux etc ou pour les services d'urgence...

Nous accompagneront les personnes dont les noms de rue vont changer.



Nous avons procédé à l'aménagement et la mise en conformité de l'aire de jeux pour les enfants.



Marquage au sol et chicane:

Afin de ralentir la circulation sur la traversée du village, des places parkings ont été tracées soit en quinconce soit décalées et une écluse a été mise en place à l'entrée du village côté Lézignan. Les mêmes travaux seront réalisés sur la route de Douzens en 2024.



Recensement:

Un recensement a été réalisé par Mmes Elisabeth CARLES et Sabine LANES
Résultat du recensement: 719 habitants.

Cantine:

La nouvelle cantine est terminée. Elle va entrer en service le 8 Janvier 2024. Ce projet a été possible grâce à l'aide du Département et de l'Etat.



La Fibre Optique (Mairie et Ecole):

La Mairie et les Écoles ainsi que la nouvelle cantine et l'ALAE ont été connectés à la fibre optique afin d'améliorer l'accès Internet des ordinateurs municipaux. Nous en avons profité pour améliorer la sécurité du réseau.

Un nouveau tracteur:

Nous avons remplacé le tracteur de la commune. Nous avons choisi un tracteur arboricole pour permettre de mieux entretenir les chemins intra-communaux.

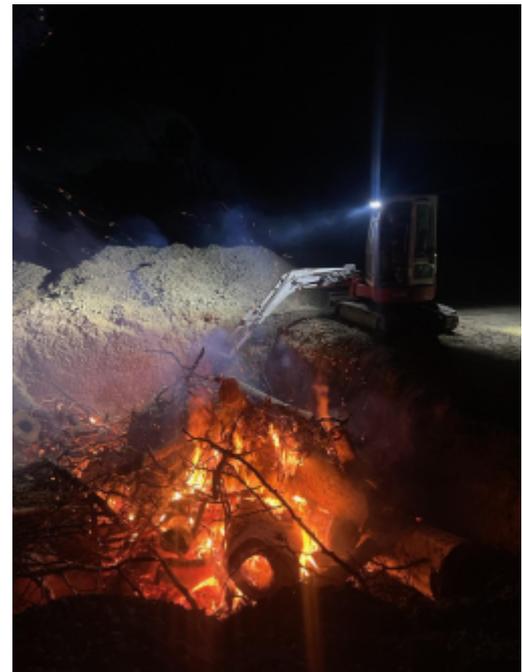


Nouvelle haie d'arbre sur le terrain:

Des arbres sélectionnés spécifiquement pour leur tenue en sécheresse ont été plantés au bout du terrain de sport - ils donneront encore plus d'ombre dans les années à venir.

Abattage des platanes:

Nous avons dû couper les six platanes sur la route de Montbrun. C'était une obligation signifiée par la préfecture de la Région et du FEDON. Ils étaient infectés par le chancre coloré. Ils ont été brûlés immédiatement après l'abattage selon les normes requises. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise REGO.





Aménagement d'un nouvel accès au terrain:

Afin de faciliter l'accès au terrain de sport, nous avons aménagé un nouvel accès par la rue du Romarin.



Compostage:

Des bacs de compostage ont été installés à côté de la distillerie ainsi que sur l'avenue de l'Alaric pour donner aux habitants l'opportunité de valoriser leurs déchets végétaux.

Vous trouverez des panneaux explicatifs à côté des 2 sites de compostage rappelant les consignes de tri ainsi que l'usage de chaque bac. Pour faciliter cette démarche, un bio seau ainsi que 5 sacs kraft peuvent être retirés à la mairie en échange du bon qui a été déposé dans vos boîtes aux lettres le lundi 11 décembre 2023 par le COVALDEM.



Fuites d'eau dans le village:

Cette année nous avons été confrontés à de nombreuses fuites d'eau sur le village (1 tous les 15 jours environ). C'est dû en partie à la sécheresse qui touche notre région et à un réseau d'eau vieillissant. Nous avons fait face à tous les problèmes d'eau. Tout cela a fortement impacté le budget de l'eau. Il nous faudra alors prendre de nouvelles mesures pour les années à venir.



Nouvelle institutrice:

Nous avons accueilli une nouvelle institutrice à l'école de Moux. Il s'agit de Céline Anthoine (A droite sur la photo aux côtés de Laura Barbaza la directrice et de Christine Sanchez l'ATSEM, Emilie AVS).



NOUVEAU MAIL : La mairie a désormais un nouveau mail:

secretariat@mairie-moux.fr

Les événements de l'année 2023

Repas du 13 juillet:

Le vin d'honneur d'avant repas était animé par le Rougaï Percus et le repas élaboré par le traiteur ARQUE d'Ornaisons.



Cinéma sous les étoiles:

Le 1er Août, les cinéphiles se sont retrouvés dans la cour de l'école pour la projection du film "Qu'est ce qu'on a fait au bon dieu ?". C'est l'association Ciném'Aude qui a été à la manœuvre. La séance a été précédée d'un repas convivial.



Les cérémonies mémorielles du 8 mai et du 11 novembre:

La mairie a organisé ces cérémonies mémorielles. Ce sont des moments de recueillement et de souvenir. Ces événements se sont terminés par les traditionnels apéritifs offerts. Pour la municipalité, ce sont de bons moments de convivialité.

Le cortège du 8 mai avant le départ au Monument aux Morts.



Cérémonie du 11 novembre - Moment de recueillement au pied du Monument aux Morts.

Les principaux projets à venir

Cache conteneurs:

Des cache conteneurs en acier seront installés petit à petit dans le village, en commençant avec l'avenue principale.



Poursuite de l'aménagement de la Bade:

Un parcours sportif avec agrès sera mis en place sur les pistes de la Bade avec une aide exceptionnelle de 3000 € allouée par la CCRLCM grâce à son président, Monsieur André HERNANDEZ.



La maison des associations:

Nous avons entrepris un projet de rénovation de la MJC. Celle-ci deviendra la maison des associations. C'est une rénovation complète avec un agrandissement du bâtiment qui est préparé. Nous prévoyons aussi d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïques. Elle aura pour vocation d'accueillir toutes les activités des associations du village avec des parkings à proximité.

Nouvelles caméras:

Nous prévoyons d'installer davantage de caméras, sur les points de tri sélectifs qui sont régulièrement le lieux de dépôts non conformes par certains concitoyens peu scrupuleux de l'environnement et du bien être du village ainsi que sur certains sites pour la surveillance des bâtiments communaux.



Radar pédagogique:

Les radars aux entrées du village, côté Lézignan et côté Douzens, vont être réparés et réglés suivant la limitation de vitesse qui est de 30 km/h sur la totalité des axes du village.



Broyage des végétaux:

Le COVALDEM a proposé d'offrir un service de broyage des petites branches résultant de la taille dans les jardins des particuliers. Le site de dépôt sera l'ancien dépotoir à côté des potagers et la date sera publiée sur Panneau Pocket dès qu'elle est connue.



Projet photovoltaïque:

En partenariat avec le SYADEN, deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques sont à l'étude à l'ancienne carrière de l'Alaric. La deuxième partie est à l'étude à côté de la ligne ferroviaire.



Suite aux incendies d'habitations au centre du village ainsi qu'aux difficultés pour la CCRLCM pour le ramassage des ordures ménagères, nous sommes dans l'obligation d'interdire les stationnements pour 2024 dans certaines rues du centre du village (Rue Ferdinand Théron en partie et rue Jean Lebrau afin de faciliter le passage des camions).

Changement du liner et réfection du bassin:

Le bassin de l'eau potable doit être mise au normes ainsi que le remplacement de sa bâche d'étanchéité qui doit être remplacée et cela afin de maintenir un service d'approvisionnement d'eau de qualité.



Récupération au cimetière des concessions abandonnées:

La procédure de reprise d'une partie des concessions abandonnées arrive à échéance. La municipalité va reprendre toutes celles qui n'ont pas été réclamées à la date du 03/02/2024 pour la première tranche.



Sécurisation du city stade:

Suite à des dégradations causées par des personnes de l'extérieur au village, il est devenu impératif de sécuriser le city stade. L'accès ne sera permis qu'aux personnes autorisées. Les modalités seront définies avec la MJC.



Rond point route de Saint Couat:

Nous maintenons nos revendications pour l'année à venir sur la sécurisation du croisement de Saint Couat. Ce carrefour est très accidentogène et nous continuerons de solliciter le département pour des aménagements de ce secteur dont les travaux prévus ne seraient plus d'actualité.



Nouveau point de collecte de tri sélectif:

Un nouveau point de collecte de tri sélectif sera installé à l'angle de la rue Quartier de Genêts et l'avenue Henri Bataille. Il est impératif que les Mouxois fassent davantage de tri sélectif.



Les associations

L'ACCA de Moux

La saison cynégétique 2023 a été semblable à la dernière saison

Les chasseurs étaient bien présents pour ce jour J, même si encore en cette nouvelle année, le petit gibier a posé à nouveau, un lapin à la majorité des chasseurs.

La perdrix s'est faite discrète malgré les efforts déployés et les conditions climatiques difficiles.

Quant à la palombe, la météo non ventée a perturbé leur passage.

Le lapin restait quasiment aux abonnés absents, seul Micka a tué un beau spécimen. 2 lâchers de perdreaux et faisans ont pallié le manque de gibier...

Le lièvre est toujours présent sur notre territoire, pour la saison écoulée et les autres à venir, il a été demandé aux chasseurs le port de casquette orange pour pratiquer.... Il en va de la sécurité de tous !

A noter le départ de Philippe Carles, l'ACCA le remercie pour son dévouement au sein de l'association depuis de très nombreuses années.

Nous remercions la fédération et la mairie pour leur soutien ainsi que les viticulteurs.

Nous vous souhaitant à toutes et à tous une excellente année 2024

Le président et le bureau



La Boule d'Oc

La boule d'Oc Mouxoise , en cette année 2023 , a eu un vif succès avec un taux de participation exceptionnel en ce qui concerne les grillades du Vendredi . En effet , 129 cartes de membres ont été vendues cette saison , la Boule d'OC Mouxoise se porte on ne peut mieux en ce qui concerne les grillades , si ce n'est que de moins en moins de personnes s'inscrivent pour les concours , les repas se finissant de plus en plus tard , beaucoup de personnes hésitent à s'inscrire.

Nous remercions néanmoins tous les participants qui nous ont donné du spectacle et qui se sont battus pour les challenges .

Des mesures seront prises pour la saison prochaine, pour avoir plus de joueurs.

Le bureau tient à remercier Monsieur le Maire , ses adjoints, le Conseil Municipal , les employés municipaux pour leur investissement (nettoyage du terrain , souches etc...) .

Le bureau tient à remercier également , toutes les personnes qui ont œuvré pour la qualité de nos activités.

De la mise en place des tables et des chaises, aux « Saladières » pour leurs divines salades , les « Cuistophyles » pour leurs grillades exceptionnelles et les adhérents ou invités qui ont aidé au rangement de fin de repas .

Le repas du 7 Octobre a clôturé la saison par la remise des prix aux Lauréats avec un repas (Queues de Lotte) élaboré par notre ami Olivier MATEU qui nous a également régalaé en cours de saison avec une Fidéua . Pas moins de 110 personnes ont participé à cette soirée de clôture de la saison , merci encore.

Merci également à Thierry LECRIVAIN pour nous avoir animé la soirée et Philippe BRINBOEUF pour son exceptionnelle Omelette Norvégienne .

Merci aux nouveaux adhérents de nous avoir rejoint, en espérant que d'autres viennent goûter à ce moment de convivialité mais également pour faire plus ample connaissance entre amis Mouxois .

Le bureau de la boule d'OC , souhaite à tous les MOUXOIS une bonne et heureuse année 2024 .

Le Bureau

Président SANTIN Albert , Trésorière LECRIVAIN Ludivine .

Membres : RAYNAUD Claude , CHAMPION Roger , LECRIVAIN Thierry, BAUTISTA Olivier , MORA Benoit.



L'école de Moux

L'année 2023-2024 accueille 21 élèves de la petite et moyenne section avec Céline ANTOINE, nouvellement arrivée et 19 élèves avec Laura BARBAZA en GS-CP-CE1.

En début d'année scolaire, les élèves ont réalisé une exposition autour de leur prénom, affichée sur les fenêtres de l'école. Cela a permis aux familles et aux Mouxois de découvrir, à travers plusieurs activités d'arts visuels et graphiques, les prénoms des élèves de l'école.

Les élèves de GS-CP-CE1 ont profité d'une dizaine de séances à la piscine de CAPENDU grâce à la mairie et à la mobilisation des parents agréés accompagnateurs.

Tous les élèves de l'école ont assisté le vendredi 24 novembre à un concert de Jazz dans le cadre du festival de Jazz de Conilhac qui a lieu chaque année.

Le marché de Noël a eu lieu cette année en partenariat avec le comité de Fête de MOUX. Des moments très conviviaux ont eu lieu autour de repas et boissons échangés.

Pour la fin d'année, le jeudi 21 décembre, une journée exceptionnelle a été organisée pour les élèves de l'école. Les élèves ont pris le bus pour se rendre au cinéma de Ferrals-les-Corbières où ils ont visionné un petit film « Opération Père Noël » précédé d'un court métrage « Au pays de l'aurore boréale ». Les plus grands ont partagé des activités artistiques autour de Noël l'après-midi. Tous les enfants se sont ensuite retrouvés dans le foyer de MOUX pour partager un goûter autour du Père-Noël venu distribuer ses beaux cadeaux à tous les enfants sages. Enfin les parents ont assisté à un petit spectacle de fin d'année suivi d'un temps de partage autour de papillotes et de quelques boissons.

De nouveaux projets sont prévus pour l'année 2024 . Des sorties sportives auront lieu :

- une course longue durée pour les plus grands et la randonnée Galopeta pour les élèves de PS/MS à TALAIRAN
- une dizaine de séances à la piscine de Capendu pour les élèves de PS-MS.
- Il y aura également un marché aux fleurs qui sera organisé comme chaque année pour fêter l'arrivée des beaux jours.
- Le projet d'un voyage de deux jours à Leucate en fin d'année scolaire est également en cours d'élaboration.

Nous remercions la mairie de MOUX qui contribue au bien-être des élèves de ce Regroupement Pédagogique Intercommunal et souhaitons à tous les habitants de la commune nos meilleurs vœux.

L'équipe pédagogique

Cette année la MJC a proposé différents moments de partage en famille.

Nous avons fêté carnaval ensemble, partagé une merveilleuse journée de Pâques avec une chasse aux œufs et un bon repas. Un très bel après-midi ensoleillé autour des jeux des enfants pour le 14 juillet. Une superbe journée sortie en famille au parc Waligator d'Agen. Et un spectacle, goûter suivi de la traditionnelle tournée du village pour récolter les bonbons d'halloween.

Toute l'équipe de la MJC s'est réjouie de vous avoir proposé ces différents moments !

Nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine !

La MJC vous souhaite à tous une très belle année 2024 !





Cette année fut pleine de nouveautés et de rebondissements .
Nouveaux aménagements structuraux ,nouvelles activités ,nouvelle anim !!!
Nous accueillons Manon Sans dans notre équipe d'animation .

Les enfants sont accueillis tous les jours du lundi au vendredi sur inscription,
dès 7h30 avant l'école, entre 11h45 et 13h20 sur la pause méridienne et après
l'école jusqu'à 18h30 .L'accueil est également ouvert de 7h30 à 18h30 non stop le
mercredi .(en période scolaire)

Cette année les thèmes de nos activités périscolaires gravitent autour :

- Découverte et protection de notre environnement (sensibiliser les enfants sur le recyclage) .
- Initier aux respect de chacun et au bien être de chaque individu "comment vivre en harmonie avec son corps et sa tête en collectivité".
- Acceptation de chacun :ex vivre avec différents handicaps(visibles ou non) , mise en situation d'une personne porteur d'handicap .
- Découverte de notre terroir, de la faune et de la flore

Activités proposées

- Vendanges d'antan 2023 .
- Découvrir la peinture , apprendre à peindre avec différents outils (éponge , fourchette ,pinceau , palette ,rouleaux,fruits et légumes ,bouchon , pied et main ,doigts.
- Partenariat avec le RCA pour initiation au ballon ovale chaque mardi avec Julie intervenante qualifiée.
- Sur le graphisme sur support pour recycler un vieil objet ou une matière existante avec les plus grands
- Sur la vue ,le goût ,le toucher,l'odorat,l'ouïe.
- Atelier avec intervention parent : démonstration d'imprimante 3D
- Réalisation d' animaux sous toutes formes et toutes matières
- Ateliers cuisine pour confectionner les recettes.Les ateliers à base de fruits viendront de nos récoltes et de nos différentes sorties.
- Atelier sur Noël :création d'une partie du décor du spectacle de Montbrun, danses à chaque spectacle sur le RPI ,construction des objets pour la vente du marché de Noël..

A venir:

- Sortie dans un monument historique des alentours en chasse au trésor.
- Activités sportives
- Fin d'année on réitère notre journée playa moux :jeux d'eau ,atelier d'adresse,force ,rapidité .
- Partage du pique nique avec les parents après midi récréative parents enfants
- Le soir ,l'ALAE organise le verre de l'amitié avec repas sorti du sac,avec des battles ,blind test pour un moment de partage intergénérationnel avec les enfants, leurs familles et intervenants et équipe pédagogique .

Si vous voulez partager vos savoirs faire avec nous contactez nous :claemoux@gmail.com

Les enfants et toute l'équipe vous souhaite une année 2024 aussi douce que possible, plein de rires, de santé et n'oubliez pas de vous amuser comme des enfants

A très vite pour de nouvelles aventures !!!!!

L'équipe d'animation

La Comité des fêtes

Bonjour,

Après un bilan positif 2023 le comité se prépare pour les festivités 2024.

Voici la liste des festivités :

- 16 Mars nous fêterons la St Patrick
- 22 Juin ce sera le retour de la dégustation couplée avec la fête de la musique.
- 30 Juin réédition du tour de table.
- 19, 20 et 21 fête locale avec DJ Not.
- 15 Septembre vide grenier.
- 16 Novembre, fête d'automne.
- 31 décembre nous fêterons la St Sylvestre autour d'un repas et d'une soirée musicale.



Club de l'Amitié

Au début du mois de Février 2023 le Club de l'Amitié changeait de Présidente. A la suite d'un vote ,Mme Llopis a été élue de ce club.

Nous organisons tous les mois un loto avec de nombreux adhérents puisqu'en un an nous avons pratiquement doublé le nombre d'adhérents.

Le 13 Août 2023 au soir ,un repas a été organisé avec environ soixante dix personnes et dans une très bonne ambiance en espérant que l'année 2024 soit encore plus festive.

Ayons une pensée pour Mme Sylvie Cabanes qui nous a quittés courant Octobre.

Le club de l'Amitié souhaite à tous et toutes un joyeux Noël et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Mme Llopis

Présidente du Club de l'Amitié



Loto

Cette année des lotos sont organisés à Moux. Ils se font au foyer à 15h30;

Calendrier :

- 07 JANVIER 2024
- 21 JANVIER 2024
- 28 JANVIER 2024
- 11 FÉVRIER 2024
- 25 FÉVRIER 2024
- 10 MARS 2024
- 24 MARS 2024
- 07 AVRIL 2024
- 21 AVRIL 2024
- 05 MAI 2024

La Petite Fugue

Après 14 ans d'existence, toujours la même passion pour le chant choral. Notre groupe se retrouve tous les mardis de 14h à 16h30 au foyer et ce, dans la bonne humeur et le plaisir de partager cette passion commune.

Durant l'année 2023, nous avons pu nous produire à Douzens, dans le cadre de la fête de la musique, à Portel des corbières pour les Choralies de la Berre, à Cahuzac sur Vère où nous avons dignement représenté notre commune, sans oublier la participation aux commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre sur la commune, ainsi qu'un concert avec le groupe Aud'imat au profit du futur sentier culturel de la Bade.

Nous avons terminé l'année par deux représentations de "Chanté Noël" à l'église de Comigne et celle de saint André de Moux.

Si vous aimez chanter, vous pouvez vous joindre à nous dès le mardi 9 janvier à partir de 14h00 au Foyer Municipal de Moux.

Nous en profiterons pour souhaiter à toute la population Mouxoise, une très heureuse Année 2024.

La Présidente
Jacqueline DETOLLE.



Patrimoine Mouxois

Chers habitants de Moux,

En ce début d'année, nous avons le plaisir de vous présenter l'Association du Patrimoine Mouxois, dédiée à la préservation et à la célébration de notre riche héritage culturel.

Nous sommes une équipe passionnée, dirigée par Thierry, président de l'association, accompagné de Sabrina en tant que secrétaire et Sébastien en qualité de trésorier. Notre conseil d'administration compte également Marie Carmen et Sonia, tandis que Karine et José ont rejoint nos rangs en tant que membres.

Notre objectif est clair : collecter, classer, conserver et communiquer sur le patrimoine historique, culturel et naturel de Moux. Nous sommes actuellement sept membres, mais l'association est ouverte à tous ceux qui souhaitent contribuer à cette démarche, que ce soit par des documents, des connaissances ou des idées.

Nous avons commencé à explorer des projets passionnants, tels que des balades autoguidées à travers le village pour mettre en lumière sa richesse patrimoniale. De plus, nous souhaitons préparer une exposition pour la journée du patrimoine en septembre 2024 mais pour l'instant c'est à l'état de projet. Enfin, notre groupe Facebook est déjà un espace de partage hebdomadaire sur différents aspects du patrimoine de Moux.

L'appel est lancé ! Nous vous invitons à nous rejoindre, que ce soit pour participer activement à nos projets, partager vos connaissances ou simplement échanger avec nous. La cotisation annuelle pour 2023-2024 est de 10 €, valable jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de septembre 2024.

Nous sommes conscients que la tâche est ambitieuse, mais avec votre soutien, nous sommes prêts à relever le défi. Merci à ceux qui nous ont déjà rejoints et à ceux qui envisagent de le faire.

Pour toute question ou pour adhérer, n'hésitez pas à contacter Thierry au 06 79 73 57 89 ou via notre adresse mail associationdupatrimoinemouxois@gmail.com, ou tout simplement à venir discuter avec nous lorsque vous nous croisez.

Nous vous souhaitons une excellente année 2024, pleine de découvertes et de partages autour de notre magnifique patrimoine Mouxois.

Bien à vous,

L'Association du Patrimoine Mouxois.

Les membres de l'Association du Patrimoine Mouxois
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024



Karine



José et Marie Carmen



Sébastien, Sonia, Thierry, Sabrina

Personne marquante de l'histoire de Moux

Le général Henri BOUSQUET

Henri Bousquet est né en 1903. Originaire de Rieux-Minervois, il est issu d'une famille agricole modeste. Élève boursier brillant, admis à Polytechnique, il lui préfère l'école Spéciale Supérieure Militaire de St Cyr. Il commence sa carrière dans l'armée coloniale comme méhariste au Tchad. Il y entreprend, avec succès, des mouvements de troupes à pied d'envergure colossale. Revenu en France, il épouse Cécile GALBIER à Moux en 1937.

Il gardera toute sa vie un lien étroit avec notre village. Il aimait à l'appeler "ce village sans clocher", en taquinerie tendre pour vanter surtout l'église si particulière de Rieux.



Le cortège du mariage de Henri Bousquet en 1937 quitte la propriété familiale pour se rendre à l'église Saint André

En 1940, il fait la campagne de France jusqu'à l'armistice de Juin. Il est mis en "congé d'armistice". (ce que l'on appellerait aujourd'hui chômage technique)

Il décide alors d'œuvrer pour la Résistance. Il constitue ainsi les maquis du Minervois avec des hommes en particulier de Lézignan, Rieux, Moux et de toute la région.

Il fédère ensuite tous les maquis de l'Aude pour constituer trois bataillons (Picaussel, Minervois et Myriel) qui vont former le 81ème régiment d'infanterie.

Ce régiment combattra alors les allemands, et ce jusqu'en Allemagne en Mai 1945, fin de la guerre.

Nommé Gouverneur militaire de Dakar, il meurt le 3 mars 1956 des suites d'une maladie contractée en Indochine; il lui sera attribué la mention "Mort pour la France".

Il est titulaire de:

- Chevalier de la Légion d'Honneur,
- Croix de Guerre 1939-1940 avec deux citations à l'ordre de la Division (étoiles d'argent), (organisation des FFI)
- Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avec citation à l'ordre de l'Armée (Palme),
- Médaille de la Résistance,
- Croix du Combattant,
- Médaille Coloniale, agrafes "Sahara" et "Indochine",
- Médaille Commémorative de la Guerre 1939-1945,
- Médaille Commémorative de la Campagne D'Indochine,
- Commandeur de l'ordre "Ouissam Alaouite",
- Chevalier de l'Etoile noire du Bénin,
- Médaille Syrien de Seconde classe,
- Caporal d'Honneur de la Légion Etrangère,

Mais sa plus belle récompense, il la recevra en 2003 lorsqu'un des anciens du Bataillon Minervois, Georges Bigou de Villeneuve, a ainsi dédié son livre "De vent et de cendres" relatant la vie du Bataillon en 1944 ; "J'ai eu l'honneur de servir sous les ordres de votre père, le général Bousquet: économe en vies humaines".

Le colonel Lucien Maury dans son livre "Le maquis de Picaussel" dit aussi de lui "Nous aimions, au dessus de ses exceptionnelles qualités de chef et de son autorité souriante, la simplicité de l'homme, la sérénité de sa foi, sa bonté. Ceux qui ont eu la chance de servir sous ses ordres ne l'oublieront jamais. Il m'a marqué profondément pour le restant de ma carrière. Il m'honorait de son amitié".



Lien vers le site internet de la mairie

Nouvelle Epicerie

L'épicerie d'Hélène Chabridon accueille désormais ses clients au 21 de l'avenue Henri Bataille dans les locaux de l'ancien café rénovés et réaménagés.

Les étagères d'épicerie courante qui représentent 90 % du commerce sont garnies de produits locaux frais raffinés et pour certains de production artisanale (confitures, miel). Les rayons de fromagerie boucherie et charcuterie à la coupe proposent davantage de choix de produits de qualité. Le rayon cave cible également des vins produits localement. La vente de poisson le vendredi et les promotions de fruits de mer une fois par mois sont maintenues.

Cette jeune femme dynamique relève en parallèle le défi de recréer du lien social en reprenant une activité de café bar snackerie. L'agencement des locaux permet la création de ce service. Il est ainsi à nouveau possible d'aller consommer un café ou un apéritif en salle ou en terrasse et de commander des assiettes de tapas. Ce commerce est ouvert pendant l'été les lundis, mardis et mercredis de 7 heures à 13 heures 30 et de 17 heures à 19 heures 30, les jeudis, vendredis et samedis de 7 heures à 13 heures 30 et de 17 heures à 22 heures ainsi que le dimanche matin de 7 heures à 12 heures 30.

"Nous avons à cœur de recréer pour le village un endroit où les gens peuvent se retrouver". Belle initiative, bonne chance à elle dans cette nouvelle aventure !



La cantine

C'est un projet vieux de 2 ans qui arrive à son terme. Nous mettons en service le 8 janvier 2024 ce nouveau bâtiment. L'ancienne cantine était devenue trop petite et ne répondait plus aux normes actuelles. Il a donc été décidé de créer une nouvelle cantine. Nous avons décidé avec le cabinet CV Architecture de la faire dans la continuité du préau. Celle-ci est prévue pour accueillir 42 enfants sur le service du midi. La cuisine répond à toutes les exigences (notamment chauffe des aliments et maintient du froid). Elle a été pensée pour faciliter le travail de nos agents techniques qui s'occupent des enfants.

L'ancienne cantine va être réhabilitée en salle de motricité. La directrice de l'école y aura aussi son bureau de direction permettant ainsi de mieux accueillir les parents. Pour des besoins de stockage, nous avons construit un chalet dans la cour.



Nouvelle buanderie, chalet de rangement, éclairage extérieur + WC extérieur



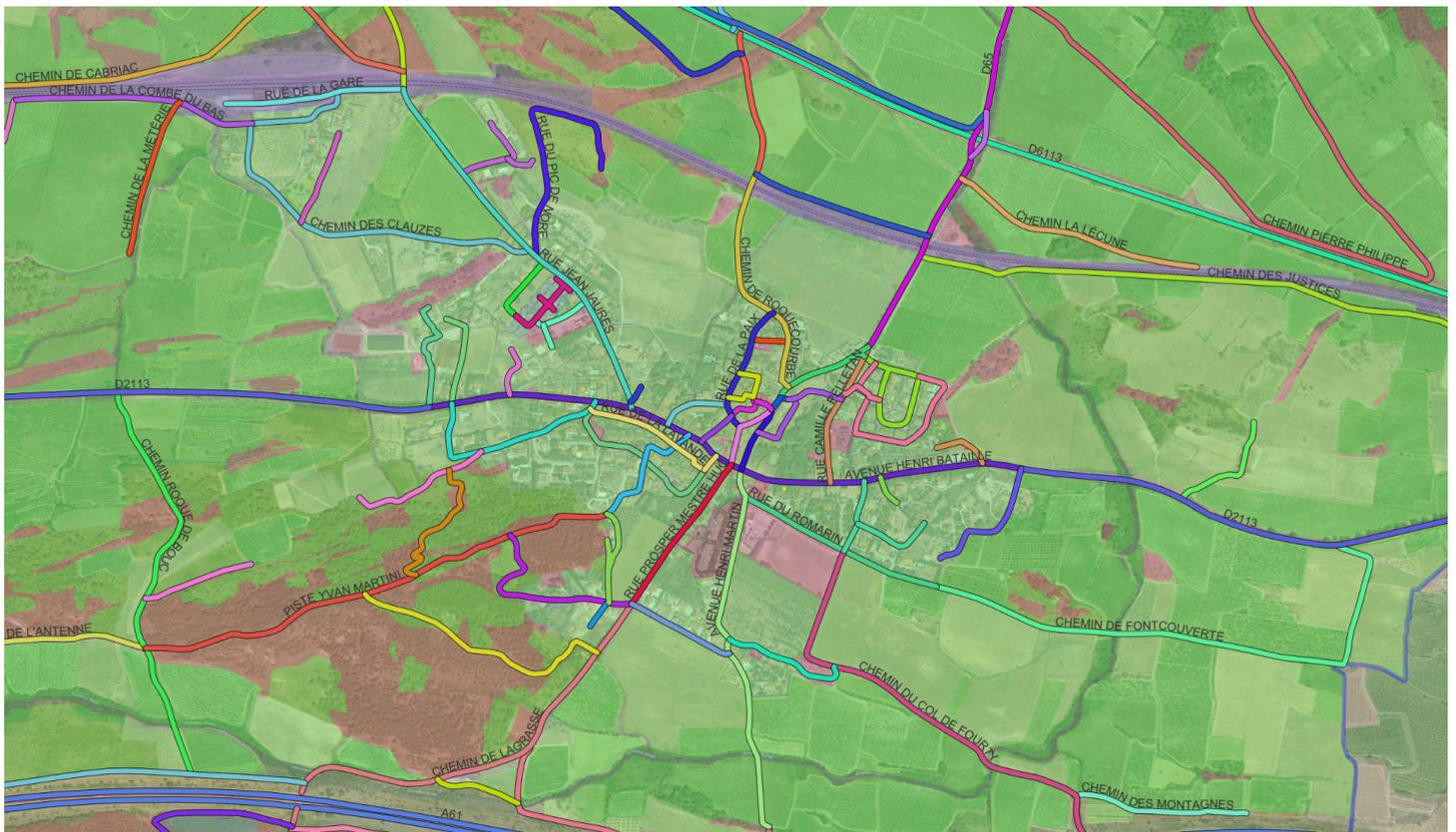
Le nommage des voies communales

La loi 3DS, ou loi de Développement et de Diversification des Services au Public, a été adoptée en 2019 en France. Cette loi vise à renforcer les services publics dans les zones rurales et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Parmi les nombreuses dispositions de cette loi, l'une concerne la numérotation des bâtiments et la dénomination des voies dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Selon la loi 3DS, il est désormais obligatoire pour ces petites communes comme la nôtre de référencer et de numéroter les bâtiments. Cette mesure vise à faciliter l'identification des adresses, à améliorer la livraison des services publics et à simplifier la vie quotidienne des habitants. En attribuant un nom et un numéro à chaque voie, il devient plus aisé pour les services d'urgence, les services postaux et autres prestataires de localiser précisément une adresse.

Cela nous permettrait ainsi, dès 2025, de récupérer la Dotation Globale de Fonctionnement (qui devrait être bien plus importante) versée par l'Etat qui concerne l'entretien de ces routes et chemins.

Nous avons donc entrepris de nommer et classer toutes les voies de la commune. Il a aussi été nécessaire d'en renommer certaines qui prêtaient à confusion. La mairie accompagnera les administrés qui auront des changements d'adresse dans leurs démarches.



Rappel de la réglementation

Au vu du comportement de certains concitoyens, un bref rappel des articles de loi est nécessaire. Nous avons des droits mais aussi des devoirs.

Le stationnement :

Article R417-9 Modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 () JORF 1er avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Pour les véhicules non motorisés (remorques, caravanes), un arrêté municipal interdira le stationnement sur un même point de la voie publique ou de ses dépendances (sauf travaux).

La divagation des chiens :

Modifié par Arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. " Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. "

Définition de la divagation – Art. 213-1 du Code Rural

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Code Rural Art 213-2 : Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

AMENDE DÉJECTION CANINE, BORNES DE SALUBRITÉ ET ESPACES INTERDITS AUX CHIENS

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut atteindre les 450 €.

Actuellement, la loi française n'interdit pas toujours de promener son chien sans laisse en ville. En revanche, certains arrêtés municipaux vous en empêchent. Il faut alors prendre des dispositions et se renseigner auprès de votre commune pour savoir quels sont vos droits. En revanche, l'article de loi L211-22 du Code rural précisent que les maires « (...) prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens de 1ere et 2eme catégorie soient muselés. **Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. Tous les chiens dans l'enceinte du village auront obligation d'être tenus en laisse.**

La taille et l'élagage des haies :

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains:

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées. Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881) Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite

Le débroussaillage :

- Article L131-10 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

- Article L131-11 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Dans des zones particulièrement exposées aux incendies, situées hors des territoires exposés aux risques d'incendie mentionnés aux chapitres II à IV du présent titre, le représentant de l'Etat dans le département peut, indépendamment des pouvoirs du maire, décider qu'il sera pourvu au débroussaillage d'office aux frais du propriétaire, faute pour ce dernier ou pour les occupants de son chef de débroussailler son terrain jusqu'à une distance maximum de 50 mètres des constructions, chantiers et installations de toute nature lui appartenant.

Lorsque la nature de la fréquentation ou de l'occupation d'un bâtiment d'habitation justifie des précautions particulières pour la protection des vies humaines, il peut en outre rendre obligatoire le débroussaillage sur les fonds voisins jusqu'à une distance de 50 mètres de l'habitation et, éventuellement, y pourvoir d'office aux frais du propriétaire de cette habitation.

- Article L131-12 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Lorsque la présence sur une propriété de constructions, chantiers et installations de toute nature entraîne, en application des articles L. 131-11, L. 134-6 et L. 134-10 à L. 134-12, une obligation de débroussaillage qui s'étend au-delà des limites de cette propriété, le propriétaire, ou l'occupant, des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à cette obligation ne peut s'opposer à leur réalisation par celui de qui résulte l'obligation et à qui en incombe la charge. Il peut réaliser lui-même ces travaux.

En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est mise à sa charge.

- Article L2213-25

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

En cas de problème électrique

Pour toute panne électrique, vous pouvez consulter le suivi en ligne des coupures sur le réseau mis en place par Enedis: <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



Un numéro est aussi mis à disposition pour des informations : **0972675011**

Incivisme

Encore une année ou nous avons dû pallier le mauvais comportement de certains de nos concitoyens. L'incivisme de certains nuit à l'ensemble des habitants. Cela se traduit par des dépôts sauvages dans la commune et dans la nature, et aussi par des épaves qui pourrissent à la vue de chacun. **La rue n'est pas une poubelle. La nature non plus.** Combien de fois allons-nous devoir le dire ? Il en va du respect de chacun.



Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun d'amener ses propres déchets dans les lieux adaptés !!

Soyons tous responsables.

Rappel :

Nous avons des points de collecte de tri sélectif.

Verres, cartons d'emballage domestique, papiers, plastiques, boîtes de conserve, emballages. Situés Route de Montbrun, à la distillerie et à l'angle de la rue Quartier de Genêts et l'avenue Henri Bataille. Par ailleurs, un point de collecte spécifique pour les cartons industriels et les vêtements est situé à la Distillerie.



Pas de porte propre :

Chaque habitant d'une maison individuelle est tenu d'effectuer lui-même l'entretien du trottoir situé devant chez lui, au même titre que dans un lotissement de plusieurs habitations. Dans le cas d'un immeuble à étages, c'est le syndic de copropriété qui assume cette tâche.

La déchetterie des 3F :

Une déchetterie est à disposition des habitants. Celle-ci se situe entre Fontcouverte et Ferrals.

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>
<i>Fermée</i>	8h-12h / 14h-17h	<i>Fermée</i>				

La déchetterie de Capendu :

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>
<i>Fermée</i>	8h-12h / 13h30-17h30	<i>Fermée</i>				

Règlement de la collecte des encombrants

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modalités fixées par la mairie.

- **Qu'est ce qu'un encombrant ?**

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

- **Qui est concerné ?**

Les particuliers résidant sur la commune uniquement.

- **Quelle quantité d'encombrant puis-je déposer ?**

La quantité d'objets encombrants est limitée :

- Volume maximum : 1,5 m³ par collecte
- Longueur maximum : 2 mètres,
- Poids maximum : 75 kg / objet.

- **Quand a lieu la collecte ?**

A partir de septembre, la collecte se fera **le 2nd et le dernier mercredi de chaque mois** par les agents municipaux.

Les objets encombrants déposés sur la voie publique ne doivent **présenter de danger ni pour les passants, ni pour les agents de collectes.**

- **Liste des encombrants pris en charge :**

- les gros appareils électroménagers
- les sommiers et les matelas
- les meubles, les portes, fenêtres exempts de vitrage et d'éclats de verre
- les gros objets en métal, plastique ou bois

- **Liste des encombrants qui ne sont pas pris en charge :**

Voici la liste des encombrants **non pris en charge**:

- les déchets de construction ou démolition, les déblais de travaux, gravats, sanitaires, cartons,
- les déchets toxiques, pots de peinture, pneus, batteries de voitures,
- les sacs ou cartons remplis d'objets,
- les piles, accumulateurs et batteries : ils doivent être retirés des appareils électriques hors d'usage, avant de les déposer sur la voie publique.
- les ordures ménagères
- les cartons
- les déchets verts (tontes, branches, feuilles ...)
- les déchets issus des activités artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles
- les épaves de véhicules, y compris les engins agricoles
- les bouteilles de gaz ou tout autre récipient sous pression
- les déchets putrescibles et les cadavres d'animaux
- les produits contenant de l'amiante
- les huiles moteur
- les huiles de cuisine
- les vitres, miroirs et pare-brises
- ...

ATTENTION

Tous ces déchets nécessitent d'être déposés en déchèterie.

- **Quelles sont les obligations du déposant ?**

- Les objets ou mobilier doivent être triés : Fer / Bois / Plastique
- Le mobilier doit être impérativement démonté.
- Après le ramassage, le balayage et le nettoyage des débris éventuels restent à la charge du déposant.
- Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant tant qu'ils n'ont pas été pris en charge.

Rappel divers

Horaires de la mairie :

La mairie accueille le public tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Accueil téléphonique uniquement tous les après-midi.

Cahier de liaison et d'échange :

Disponible au secrétariat de la mairie, ce cahier permettra aux administrés de noter toute suggestion constructive ou signaler un quelconque dysfonctionnement.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire cette démarche par mail à :

[**secretariat@mairie-moux.fr**](mailto:secretariat@mairie-moux.fr)

Le calendrier prévisionnel 2024 du ramassage des encombrants

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
LUN	1-385 JOUR DE L'AN	JEU	32-334 Ella	VEN	61-305 Aubin	LUN	92-274 L. DE PAQUES	MER	122-244 FETE DU TRAVAIL	SAM	153-213 Justin
MAR	2-364 Basilie	VEN	33-333 Prins. du Seigneur	SAM	62-304 Chloé Bon	MAR	93-273 Sandrine	JEU	123-243 Boris	D	154-212 F. des Dieux
MER	3-353 Geneviève	SAM	34-332 Blaise	D	63-303 Guillaume	MER	94-272 Richard	VEN	124-242 Phil. Jéocq.	LUN	155-211 Kévin
JEU	4-362 Odilon	D	35-331 Victorique	LUN	64-302 Casimir	JEU	95-271 Ildare	SAM	125-241 Sylvain	MAR	156-210 Clotilde
VEN	5-361 Edouard	LUN	36-330 Agathe	MAR	65-301 Olivé	VEN	96-270 Irene	MER	126-240 Judith	MER	157-209 Igor
SAM	6-360 Mélaine	MAR	37-329 Gaston	MER	66-300 Colette	SAM	97-269 Marcellin	LUN	127-239 Pruence	JEU	158-208 Norbert
D	7-359 Epiphania	MER	38-328 Eugénie	JEU	67-299 Mi-Carême	D	98-268 J.B. de la Salle	MAR	128-238 ENCOMBRANTS	VEN	159-207 Gilbert
LUN	8-358 Lucien	JEU	39-327 Jacqueline	VEN	68-298 Jean de Dieu	LUN	99-267 Annunciation	MER	129-237 VICTOIRE 1945	SAM	160-206 Médard
MAR	9-357 Aix	VEN	40-326 Apoloine	SAM	69-297 Françoise	MAR	100-266 Gaulier	JEU	130-236 ASCENSION	D	161-205 Diane
MER	10-ENCOMBRANTS	SAM	41-325 Arnaud	D	70-296 Vivien	MER	102-264 Stanislas	VEN	131-235 Solange	LUN	162-204 Landry
JEU	11-385 Paulin	D	42-324 ND de Lourdes	LUN	71-295 Robine	JEU	103-263 Julies	SAM	132-234 Estelle	MAR	163-203 Bernadé
VEN	12-354 Tatiana	LUN	43-323 Felix	MAR	72-294 Jaeline	VEN	104-262 Ida	D	133-233 Achille	MER	164-202 ENCOMBRANTS
SAM	13-353 Yvette	MAR	44-322 Marc Gras	MER	73-293 Mathilde	SAM	105-261 Maxime	LUN	134-232 Rolande	JEU	165-201 Antoine de P.
D	14-352 Nina	MER	45-321 Claude	JEU	74-292 Louise	LUN	106-260 Patrice	MAR	135-231 Denise	VEN	166-200 Elisée
LUN	15-351 Rémi	JEU	46-320 Julienne	VEN	75-291 Bénédicte	MAR	107-259 Benoit-Joseph	MER	136-230 Honoré	SAM	167-199 Germaine
MAR	16-350 Mirco	VEN	47-319 Alexis	SAM	76-290 Patrice	MAR	108-258 Ariocet	JEU	137-229 Pascal	D	168-198 Fête des Pères
MER	17-349 Roseline	SAM	48-318 Carême	D	77-289 Cyrille	MER	109-257 Enma	VEN	138-228 Eric	LUN	169-197 Hervé
JEU	18-348 Prisca	D	49-317 Gabin	LUN	78-288 Joseph	JEU	110-256 Odette	MAR	139-227 L. PENTECOTE	MAR	170-196 Léonée
VEN	19-347 Marius	LUN	50-316 Aimée	MAR	79-287 Clemence	VEN	111-255 Anselme	LUN	140-226 L. PENTECOTE	MER	171-195 Rocnald
MAR	20-346 Sébastien	MAR	51-315 Damien	MER	80-286 Léa	SAM	112-254 Alexandre	MAR	141-225 Constantin	JEU	172-194 ETE
SAM	21-345 Agnes	MER	52-314 Lazare	JEU	81-285 Victorien	D	113-253 Georges	MAR	142-224 Emilie	VEN	173-193 Conzague
LUN	22-344 Vincent	JEU	53-313 Isabelle	VEN	82-284 Léa	LUN	114-252 ENCOMBRANTS	MER	143-223 Donatien	SAM	174-192 Alban
MAR	23-343 Bernard	VEN	54-312 Modeste	SAM	83-283 Humbert	MAR	115-251 Marc	JEU	144-222 Sophie	D	175-191 Audrey
MER	24-342 Convide Paul	SAM	55-311 Roméo	D	84-282 RAMEAUX	MER	116-250 Latissa	VEN	145-221 Fête des Mères	LUN	176-190 Jean-Baptiste
JEU	25-341 Paule	LUN	56-310 Nestor	LUN	85-281 Larissa	JEU	117-249 Alda	SAM	146-220 Augustin	MAR	177-189 Prosper
VEN	26-340 Angèle	MAR	57-309 Honneur	MAR	86-280 Gontran	VEN	118-248 Zita	D	147-219 Fête des Mères	MER	178-188 ENCOMBRANTS
SAM	27-339 Th. d'Aquin	MER	58-308 ENCOMBRANTS	MER	87-278 Gontran	SAM	119-247 Valérie	LUN	148-218 Augustin	JEU	179-187 Fernand
D	28-338 Th. d'Aquin	JEU	59-307 Auguste	VEN	88-277 Gwladys	D	120-246 Cath. de Sieme	MAR	149-217 Germain	VEN	180-186 Irene
LUN	29-337 Gildas	VEN	60-306 Auguste	SAM	89-276 Arndée	LUN	121-245 Robert	MER	150-216 Ferdinand	SAM	181-185 Pierre-Paul
MAR	30-336 Marine	MER	61-305 PAQUES +th	D	90-275 Arndée	MAR	122-245 Robert	JEU	151-215 Ferdinand	D	182-184 Marial
MER	31-ENCOMBRANTS							VEN	152-214 Visitation		

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
LUN 1	183-183 Thierry	JEU 1	214-162 Aïphonse	D 1	245-221 Gilles	MAR 1	275-91 Théod. de Jéjus	VEN 1	306-60 TOUSSAINT	D 1	336-30 Avert
MAR 2	184-182 Maurilien	VEN 2	215-151 Julien Eymard	LUN 2	246-120 Ingrid	MER 2	276-90 Léger	SAM 2	307-59 Delfin	LUN 2	337-29 Viviane
MER 3	185-181 Thomas	SAM 3	216-160 Lydie	MAR 3	247-119 Grégoire	JEU 3	277-89 Gérard	D 3	308-58 Hubert	MAR 3	338-28 François Xavier
JEU 4	186-180 Florent	D 4	217-149 Jean-M. Vianney	MER 4	248-118 Rosalie	VEN 4	278-88 Fr. d'Assise	LUN 4	309-57 Charles	MER 4	339-27 Barbara
VEN 5	187-179 Antoine	LUN 5	218-148 Abel	JEU 5	249-117 Raïssa	SAM 5	279-87 Fleur	MAR 5	310-56 Sylvie	JEU 5	340-26 Gérald
SAM 6	188-178 Maudite	MAR 6	219-147 Transfiguration	VEN 6	250-116 Bertrand	D 6	280-86 Bruno	MER 6	311-55 Bertille	VEN 6	341-25 Nicolas
D 7	189-177 Repaül	MER 7	220-146 Gaslan	SAM 7	251-115 Reine	LUN 7	281-85 Serge	JEU 7	312-54 Carine	SAM 7	342-24 Ambroise
LUN 8	190-176 Thibault	JEU 8	221-145 Dominique	D 8	252-114 Nathalie	MAR 8	282-84 Pélagie	VEN 8	313-53 Geoffroy	D 8	343-23 Elfred
MAR 9	191-175 Amandine	VEN 9	222-144 Amour	LUN 9	253-113 Alain	MER 9	ENCOMBRANTS	SAM 9	314-52 Théodore	LUN 9	344-22 Imm. Conception
MER 10	ENCOMBRANTS	SAM 10	223-143 Laurent	MAR 10	254-112 Inès	JEU 10	284-82 Ghislain	D 10	315-51 Léon	MAR 10	345-21 Romantic
JEU 11	193-173 Benoît	D 11	224-142 Clairo	MER 11	ENCOMBRANTS	VEN 11	285-81 Firmen	LUN 11	316-50 ARMISTICE 1918	MER 11	ENCOMBRANTS
VEN 12	194-172 Olivier	LUN 12	225-141 Jeanne F.C.	JEU 12	255-110 Apolinaire	MAR 12	286-80 Wilfried	MAR 12	317-49 Christian	JEU 12	347-19 Corentin
SAM 13	195-171 Henri et Joffi	MAR 13	226-140 Hippolyte	VEN 13	257-109 Aimé	D 13	287-79 Géraud	MER 13	ENCOMBRANTS	VEN 13	348-18 Lucie
D 14	196-170 FETE NATIONALE	MER 14	ENCOMBRANTS	SAM 14	258-108 Crok Glorieuse	LUN 14	288-78 Juste	JEU 14	319-47 Sidonie	SAM 14	349-17 Odile
LUN 15	197-169 Donald	JEU 15	ASSOMPTION	D 15	259-107 Roland	MAR 15	289-77 Thérèse d'Avila	VEN 15	320-46 Albert	D 15	350-18 Ninon
MAR 16	198-168 ND MC Carmel	VEN 16	229-137 Armel	LUN 16	260-106 Edith	MER 16	290-76 Edwige	SAM 16	321-45 Marguerite	LUN 16	351-15 Alice
MER 17	199-167 Charloëte	SAM 17	230-136 Hyoconthe	MAR 17	261-105 Renald	JEU 17	291-75 Baudouin	D 17	322-44 Elisabeth	MAR 17	352-14 Gael
JEU 18	200-166 Fédéric	D 18	231-135 Hélène	MER 18	262-104 Nadège	VEN 18	292-74 Luc	LUN 18	323-43 Aude	MER 18	353-13 Gatien
VEN 19	201-165 Anéine	LUN 19	232-134 Jean Eudes	JEU 19	263-103 Emilie	SAM 19	293-73 René	MAR 19	324-42 Tanguy	JEU 19	354-12 Urban
SAM 20	202-164 Marina	MAR 20	233-133 Bernard	VEN 20	264-102 Davy	D 20	294-72 Adeline	MER 20	325-41 Edmond	VEN 20	355-11 Théophile
D 21	203-163 Victor	MER 21	234-132 Christophe	SAM 21	265-101 Mathieu	LUN 21	295-71 Celine	JEU 21	326-40 Pris. de Marie	SAM 21	356-10 HIVER
LUN 22	204-162 Marie Madeleine	JEU 22	235-131 Fabrice	D 22	ENCOMBRANTS	MAR 22	296-70 Eloïse	VEN 22	327-39 Cécile	D 22	357-9 Françoise Xavière
MAR 23	205-161 Brigitte	VEN 23	236-130 Rose de Lima	LUN 23	267-99 Constant	MER 23	297-69 Jean de Capistran	SAM 23	328-38 Calment	LUN 23	358-8 Armand
MER 24	206-160 Christine	SAM 24	237-129 Berthélémy	MAR 24	268-98 Théob	JEU 24	298-68 Florentin	D 24	329-37 Christi Roi	MAR 24	359-7 Adèle
JEU 25	207-159 Jacques	D 25	ENCOMBRANTS	MER 25	ENCOMBRANTS	VEN 25	299-67 Orsén	LUN 25	330-36 Catherine	MER 25	NOEL
VEN 26	208-158 Anne-Joachim	LUN 26	238-127 Natacha	JEU 26	270-96 Côme et Damien	SAM 26	300-66 Dimitri	MAR 26	331-35 Delphine	JEU 26	ENCOMBRANTS
SAM 27	209-157 Nathalie	MAR 27	240-126 Monique	VEN 27	271-95 Vinc. de Paul	D 27	301-65 Emeline -fh	MER 27	ENCOMBRANTS	VEN 27	362-4 Jean
D 28	210-156 Samson	MER 28	ENCOMBRANTS	SAM 28	272-94 Venceslas	LUN 28	302-64 Jude	JEU 28	333-33 Jaco. de la M.	SAM 28	363-3 Innocents
LUN 29	211-155 Marthe	JEU 29	242-124 Sabine	D 29	273-93 Michel	MAR 29	303-63 Narcisse	VEN 29	334-32 Saturin	D 29	364-2 Sainte-Famille
MAR 30	212-154 Juliette	VEN 30	243-123 Fiacre	LUN 30	ENCOMBRANTS	MER 30	ENCOMBRANTS	SAM 30	335-31 André	LUN 30	365-1 Roger
MER 31	ENCOMBRANTS	SAM 31	244-122 Anatole	JEU 31	305-61 Guennin	JEU 31	ENCOMBRANTS	MAR 31	366-0 Rouvenne	MAR 31	50


ZONE A: Académies: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B: Académies: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
ZONE C: Académies: Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles